

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° II-2408

présenté par  
M. Neuder

-----

### ARTICLE 49

#### ETAT B

**Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	10 000 000	0
Recherche spatiale	0	10 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<b>TOTAUX</b>	10 000 000	10 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer de 10 millions d'euros par an la recherche clinique sur les cancers pédiatriques. Chaque année, 2 500 enfants et adolescents en sont victimes ; 500 en meurent encore, et la majorité des survivants garderont des séquelles lourdes. Les cancers spécifiques à l'enfant, notamment ceux du tronc cérébral, restent parmi les plus difficiles à traiter et nécessitent des approches dédiées.

En 2018, un premier fléchage de 5 millions d'euros vers la recherche fondamentale a permis à l'INCa de lancer de nouveaux programmes ambitieux. Ces investissements ont montré leur efficacité, mais aussi leurs limites : la recherche clinique pédiatrique, pourtant indispensable pour tester de nouveaux traitements et réduire les séquelles, ne dispose aujourd'hui d'aucun budget spécifiquement dédié. Entre 2018 et 2022, seuls 11 projets cliniques pédiatriques ont été financés sur 177.

Ancien ministre de la Santé et de l'Accès aux soins avec le ministre de la Recherche, nous avons reconnu auprès des associations Grandir Sans Cancer et Eva pour la Vie la nécessité de porter, dès 2026, un effort annuel de 20 millions d'euros, répartis entre recherche fondamentale et recherche clinique. Mais l'incertitude politique actuelle ne permet pas de garantir cet engagement, d'où l'importance de l'inscrire dès maintenant dans la loi. Il est nécessaire de s'assurer que cet abondement que nous avons annoncé.

Cet amendement propose donc de flécher 10 millions d'euros supplémentaires vers la recherche clinique pédiatrique, au sein du programme 172, sans remettre en cause les moyens consacrés aux cancers de l'adulte. Ce financement serait compensé par une réduction équivalente sur le programme 193 – Recherche spatiale. Notre responsabilité est d'assurer un investissement stable et lisible pour des enfants dont la vie dépend de progrès thérapeutiques urgents.